

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquons dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées  
135 allée de Brienne  
31000 Toulouse  
05 32 97 55 42  
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

### COMMUNE DE SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS

Place Guillaume de Nogaret  
31540 Saint-Félix-Lauragais  
06 52 46 64 76  
marie-pierrebatigne@mairiestfelix.fr / accueil@mairiestfelix.fr



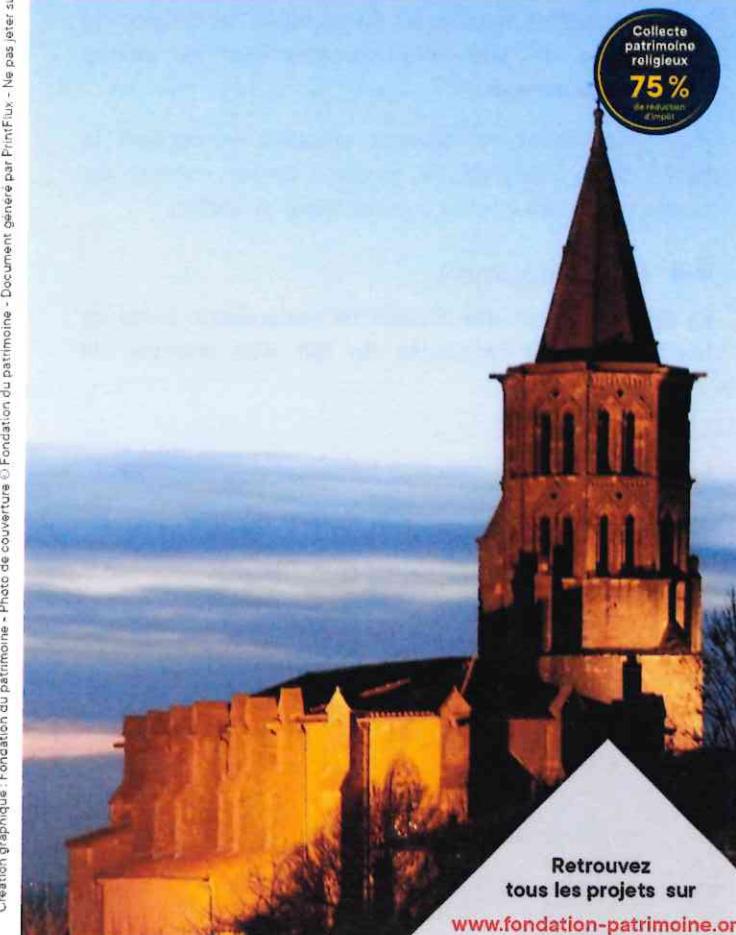
## ► Je donne !

Pour la restauration de

# la collégiale de Saint-Félix-Lauragais

Saint-Félix-Lauragais (31540)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# ► Soutenez la restauration du clocher de la collégiale Saint-Félix !

## ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Saint-Félix-Lauragais, autrefois nommée Saint-Félix de Caraman, est un village perché au sommet d'une colline de 321m d'altitude.

La forme de bastide donnée à la ville amène à conclure que celle-ci n'a pas été fondée avant la deuxième partie du XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1317, le pape Jean XXII commande la construction de plusieurs collégiales dans le diocèse de Toulouse.

## ◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Il est aujourd'hui nécessaire de restaurer le clocher de la collégiale de Saint-Félix-Lauragais dont les pierres menacent de tomber.

Plus précisément, les travaux entrepris concernent la flèche de la collégiale, les tourelles de son escalier, les niveaux octogonaux ainsi que l'intérieur du beffroi.

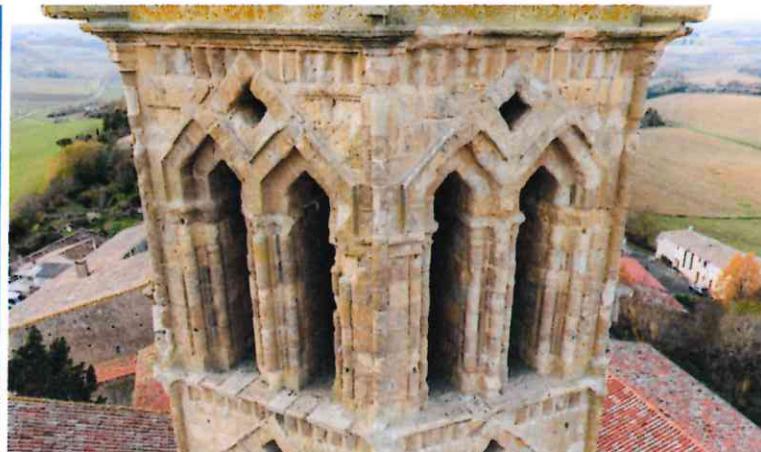
## ◆◆ LA MOBILISATION

La date du début des travaux de restauration a été de nombreuses fois repoussés du fait d'un manque de

moyens. Aujourd'hui, la commune a décidé d'entreprendre les travaux.

Par vos dons vous pouvez l'aider à restaurer ce patrimoine haut-garonnais !

Montant des travaux	1 544 010 €
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	2025



Crédit photos © Fondation du patrimoine

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la collégiale de Saint-Félix-Lauragais

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/102709](http://www.fondation-patrimoine.org/102709)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
la collégiale de Saint-Félix-Lauragais**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

#### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

##### Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €

Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.

	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

	32 €	60 €	100 €	200 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre